

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2024_007****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MAIL DES IMPRESSIONNISTES AU
THEATRE PINOCCHIO**

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 29 janvier 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Véronique LIGNIER, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS à Michèle GRELLIER, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Aymeric TONNEAU à Véronique CHANTEGRELET

Absents :

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le Théâtre de Pinocchio, organisation événementielle, a contacté la commune afin de pouvoir s'installer sur le territoire de la commune du 1er avril 2024 au 3 mai 2024 pour présenter son spectacle « Il Teatro di Pinocchio » du 6 avril au 28 avril 2024.

La commune de Chatou a accepté de mettre à disposition le site dit le mail situé sur l'île des Impressionnistes dont elle est propriétaire, pour accueillir cet événement dans le

cadre de sa politique de soutien aux acteurs culturels.

La présente convention définit le cadre général de l'occupation à titre temporaire, précaire, révocable et onéreux du mail sis île des Impressionnistes, au Théâtre de Pinocchio pour organiser des spectacles ouverts au public.

Elle fixe les modalités de la mise à disposition à titre temporaire, précaire et onéreux. Une redevance d'occupation de l'espace public de 1700 € ainsi qu'une redevance des consommations électriques de 500 € seront demandées au Théâtre de Pinocchio par mandats administratifs.

DELIBERATION

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 17 janvier 2024,

Considérant que cette proposition d'animation entre dans le cadre de sa politique de soutien au domaine culturel,

Considérant que cette proposition d'animation entre également dans le cadre de la politique culturelle qui consiste à proposer, tout au long d'une saison, un choix d'animations culturelles pour le plus grand nombre,

Considérant que cet événement contribue à la valorisation financière du mail de l'île des Impressionnistes,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition du mail de l'île des Impressionnistes entre la commune de Chatou et le Théâtre de Pinocchio,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 08/02/2024